

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

FONCTIONNEMENT :

Débat Pacte de gouvernance :

Considérant que la Communauté de Communes du Val de Ligne ne comprend que 11 communes, 25 délégués titulaires et 6 suppléants

Considérant qu'il a été mis en place des commissions intégrant des élus communaux

Considérant que le conseil communautaire a adopté un règlement intérieur en y intégrant la mise en place d'une conférence des maires

Le conseil communautaire a décidé de ne pas mettre en place un pacte de gouvernance

Service juridique : Validation d'un contrat à compter du 1^{er} octobre 2020 avec SVP pour l'assistance juridique au coût de 460.14 euros HT par mois pendant 3 ans.

Personnel :

Archives : Mutualisation avec le SEBA d'un poste d'archiviste sur une durée de 3 ans, avec une quotité de travail estimé à 10% (au sein des archives de la CDC Val de Ligne et ensuite une mise à disposition pour les communes membres), pour un coût prévisionnel de 4 000 euros par an.

Une convention est signée avec le CDG07 pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi.

Un nouveau contrat concernant les risques statutaires a été validé en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Une demande est faite à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas afin de pouvoir bénéficier de leur service marché public.

Débroussaillage des chemins communaux pour l'année 2021 :

- pour assurer le débroussaillage sur les communes de Joannas, Rocher, Sanilhac, Montreal, Tauriers et Laurac, l'entreprise MANENT a été retenue pour un montant de 19600.01 euros HT.
- Pour assurer le débroussaillage sur les communes de Chazeaux, Prunet, Largentière, Chassiers et Uzer, l'entreprise CARDINAL a été retenue pour un montant de 17418.46 euros HT.

Fonds concours d'un montant de 14152.42 euros pour la création d'une salle de restauration au bistrot existant à la commune de MONTREAL.

Dans le cadre du projet de photovoltaïque sur la commune de LAURAC, il a été acté le principe de reverser à la commune pour une durée du bail 50 % de la part de fiscalité que doit percevoir la communauté de communes.

Achat matériel chez NUMERIAN pour une valeur de 344.60 euros TTC.

MENAGE : SIEGE- BATIMENT PEJ – OIT

L'entreprise HYGECO d'Aubenas a été retenue pour effectuer le ménage durant l'année 2022 dans ces locaux pour un total de s'élève à 21 948 euros TTC.

PNR Monts d'Ardèche : Le plan de coopération avec le PNR est arrêté entre la CDC Val de Ligne et le PNR des Monts d'Ardèche pour 2021 – 2026.

Le contrat assurance des bâtiments et responsabilité civile avec GROUPAMA est validé pour un montant de 4333.44 euros TTC par an et ce jusqu'au 31/12/2022.

Modification de la téléphonie moyennant 515 euros HT et 167.05 euros HT mensuel.

Urbanisme : L'exercice du droit de préemption urbain est délégué à Mme la Présidente.

DELEGATIONS

SYMPAM :

Délégués titulaires

Mme BAULAND Brigitte, CHANIOL Bernard et M DELEUZE Johan

Délégués suppléants :

Mme ALLEFRESDE Laurence, M VEDOVATO Bernard, et Mme MOLLEN Dominique

SDE 07 :

Commission consultative paritaire :

Titulaire : M HERNANDEZ Christian

Suppléant : M AUBERT Yves

Maison de l'emploi et de la formation :

Déléguée titulaire : Mme BAULAND Brigitte

Déléguée suppléante : Mme ALLEFRESDE Laurence

Délégué EPCI auprès du PNR dans le cadre du LEADER :

Mme FOURNET Claudine

Conseil d'administration de la cité scolaire la Ségalière

Déléguée consultative : Mme BAULAND Brigitte

FINANCES :

Amortissements : durée d'amortissement fixée à 15 ans pour le fonds de concours aux Communes.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales an 2021 : La répartition dite de droit commun pour le FPIC 2021 a été retenue.

Attributions de compensation :

Il a été validé le rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

Année 2021 : Le tableau des attributions de compensation de 2020 est reconduit pour l'année 2021.

Taux des taxes 2021 :

TFB : 2.66 %

TFNB : 21.14 %

CFE : 28.64%

Taxe enlèvement des ordures ménagères 2021 :

Zone 1 (Largentière) : 10.90%

Zone 2 (Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montreal) : 10.90 %

Zone 3 (Joannas, Sanilhac) : 9.85 %

Le conseil communautaire a décidé de ne pas supprimer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles

Taxe de séjour an 2022 : les taux ont été votés en conseil communautaire le 28 juin 2021.

SYNDICAT DE RIVIERES : L'EPTP bassin versant de l'Ardèche a fait une modification de statuts, et seul le projet 2 a été retenu par le conseil

communautaire à savoir la prise en compte uniquement du lieu d'implantation du siège social et de la Trésorerie de rattachement.

ECONOMIE :

Prolongation jusqu'au 30 juin 2021 du fonds Région Unie abondé en 2020 par la CDC Val de Ligne auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et permettant de financer notamment 2 aides en direction des acteurs du tourisme, des microentreprises et associations ; et modification des critères d'éligibilité de l'aide n°2 « avances remboursables ». Il s'agit de l'avenant n°1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie

Validation d'une position de principe sur le partenariat avec la CCBA afin de permettre de pérenniser l'intervention en matière de soutien à la création d'entreprises via une contribution à la gestion et à la gouvernance de la Pépinière d'entreprise l'Espéridou.

Participation à la mission locale pour l'année 2021 soit 1.50 euros par habitant. Adhésion à la plateforme initiative seuil de Provence, convention de 3 ans, 2021-2023, cotisation à 0.68 euros par habitant, portée ensuite à 0.75 euros pour 2022 et 2023.

Adhésion à la maison de l'emploi et de la formation pour un montant de 2366 euros pour 2021.

Participation pour 2021 à la Maison de la Saisonnalité pour 4903 euros. L'adhésion ne sera pas renouvelée sur 2022.

Pas de partenariat avec la CDC BEAUME DROBIE pour la pépinière des Métiers d'arts POLINNO.

Validation de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 15 dossiers d'accompagnement de demandes d'aides aux TPE avec point de vente auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes à savoir un montant de 2 250 euros et ce pour 2 ans.

Validation d'aides aux TPE avec point de vente :

- M. VIELLESCAZES Julien, Boucherie à Laurac pour un montant de de 1 724 euros.
- M ORTIN Florian « la Shruti box » à Largentière pour un montant de 2 500 euros.

DECHETS :

Achat de bacs auprès de FM DEVELOPPEMENT pour un montant de 4 965.20 euros TTC. Commande supplémentaire pour des bacs auprès de FM DEVELOPPEMENT pour 1 046.64 euros TTC.

Validation du rapport annuel des déchets pour l'année 2020.

Marché collecte des OM et des emballages : Le marché de collecte en cours se termine au 31 décembre 2021 :

Suite à une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir un cahier des charges dans le marché public de la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers, le cabinet INDDIGO a été retenu pour un montant de 7 830 euros HT

Lancement du marché en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ayant pour objet de confier à un prestataire des opérations de collectes en porte à porte et en points de regroupement des ordures ménagères, des emballages et de lavage de bacs de collecte.

Durée du marché : 5 ans et 2 mois avec 2 mois de préparation et démarrage des prestations au 01/01/2022. Les prestations faisant l'objet du marché peuvent faire l'objet d'une reconduction pour une durée de 1 an. Une seule reconduction pourra le cas échéant être possible.

Le montant total du marché s'élève à 1 751 448.51 euros TTC

Le marché a été notifié à l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT le 1^{er} octobre 2021

DOSSIER FIBRE LA MAISON (ADN) :

Signature d'un avenant financier proposé par le syndicat Ardèche Drôme Numérique avec un lissage de la participation de la CDC sur 5 ans avec 238 200 euros par an à compter de 2021.

Un avant-projet pour l'implantation du local technique du Syndicat Ardèche Drôme Numérique sur une parcelle appartenant à la CDC VAL DE LIGNE au lieudit les Vergnades à LARGENTIERE est signé.

VOLET HABITAT :

Participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26, pour un montant de 2136 euros pour 2021 et commander une étude thématique sur les jeunes (16 à 30 ans) et les besoins en logement.

Il a été validé un coût pour l'ALEC 07 pour 2021, la somme de 1833 euros.

Signature d'une convention de participation financière pour le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH), pour un cout de 4340.23 euros pour l'année 2021.

Signature d'une convention avec SOLIHA afin de s'engager à prendre en charge financièrement les frais incombant aux propriétaires occupants déposant des dossiers instruits en diffus auprès soit d'URBANIS soit de SOLIHA, avec un cout forfaitaire de 250 euros par dossier pour « le propriétaire occupant pour l'aide à l'autonomie de la personne » et de 100 euros par dossier pour « le propriétaire occupant de lutte contre la précarité énergétique et ce pour un coût maximum de 3500 euros TTC pour les deux opérations.

Le règlement d'attribution des aides de l'OPAH a été validé.

L'aide financière au titre de l'OPAH concernant le dossier de M. ROUGETET - travaux supplémentaires sur la commune de Largentière a été validée à hauteur de 19058 euros en remplacement de 17 950 euros.

L'aide financière au titre de l'OPAH concernant le dossier de M. SALEL Frédéric sur la commune de Largentière - 1 logement - a été validée à hauteur de 2321 euros.

Subvention exceptionnelle accordée en 2021 à l'association l'OISEAU BLEU de 1 000 euros pour 2021 sur le dispositif CRIL (centre de ressource itinérant autour du logement)– accompagnement auprès des publics en grande précarité sociale.

DOSSIER PETITE VILLE DE DEMAIN

- Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une évaluation de l'OPAH-CB actuelle. Et l'offre de base de la société Urbanis pour un montant de 30 706 euros HT soit 36 847 euros TTC a été retenue.
- Approbation d'un engagement dans le programme d'appui national « Petite Ville de Demain » 2021 – 2026.
- Financement d'un poste de manager centre Bourg, recruté par la mairie de Largentière, pour une durée de 2 ans. L'Etat finance ce poste à hauteur à 20.000 euros, et la CDC Val de Ligne participera à hauteur de 50% du reliquat du poste.
- Une convention tripartite « d'études et de veille foncière Centre Bourg OPAH-CB » entre la commune de Largentière, EPORA et la CDC VAL DE LIGNE, est signée avec une participation financière pour EPORA de 80% avec un maximum de 24 000 euros HT et les 20 % restant partagés entre la CDC et la Commune de LARGENTIERE.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE Centre Sud Ardèche) avec l'Etat et 5 EPCI : Val de Ligne, Bassin d'Aubenas, Sources et

Volcans, La Montagne Ardéchoise et Berg et Coiron. Le projet de CRTE CSA et les orientations stratégiques sont validés

Dans le cadre du CRTE Centre Sud Ardèche, il a été validé une convention de partenariat pour un contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME. La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a été désignée comme entité morale chargée de contractualiser le COT.

MOBILITE :

Le conseil communautaire a décidé de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité. C'est la Région Auvergne Rhône Alpes qui est compétente en la matière.

Et signature de la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes en matière de mobilité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL VELO

Validation du schéma départemental VELO, présenté en décembre 2020.

Signature d'une convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos avec le Département de l'Ardèche à l'attention des collectivités.

VOIE VERTE

Lancement d'une étude de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée allant de la commune d'UZER jusqu'à la commune de LARGENTIERE, avec une mission complète de maîtrise d'œuvre s'élevant à 100.000 euros avec le SDEA.

Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA pour étude.

POLE ENFANCE JEUNESSE

Bâtiment :

Suite aux retards accumulés sur la fin des travaux, il a été confirmé :

* la prolongation des conventions avec la Mairie de Largentière pour les besoins des services de l'accueil de loisirs et du RAM

* la prolongation de la convention d'utilisation du local ancien UT DDT à Largentière avec les services de l'Etat pour les besoins de la crèche

* la prolongation de la convention avec l'association Crèche Pitchounes jusqu'au 31 décembre 2021 pour la mise à disposition du local ancien UT DDT

* la prolongation de la convention avec le LAEP l'Ilot z'enfants jusqu'au 31 décembre 2021 pour la mise à disposition du local

- Prorogation du prêt relais contracté avec la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche jusqu'au 19 février 2022

Achat de matériel à UGAP, armoires 2622.23 euros TTC, Mobilier 20.933.39 euros TTC, défibrillateur et maintenance sur 3 ans 1710.34 euros TTC. Du matériel de motricité pour équiper le Pôle enfance jeunesse a été acquis moyennant 168.40 euros auprès de la société WESCO. Des buts sportifs ont été installés par MANU CONSTRUCTION RENOVATION moyennant 960 euros TTC. Achat de placards pour un montant de 1400 euros TTC avec l'entreprise GERO.

SIGNAUX GIROD a fourni panneaux signalétiques du parking moyennant la somme de 1114.99 euros TTC et la société MANU CONSTRUCTION RENOVATION les a installés pour 720 euros TTC.

Mobilier extérieur par la société UGAP moyennant la somme de 1310.40 euros. La société ABP IMAGES SERVICES a été retenue pour la signalétique fléchage pour un montant de 3 925.20 euros TTC.

Pose d'un filet de sécurité au rez-de chaussée pour un montant de 3880.68 euros TTC par l'entreprise GERO.

Suite à l'installation des buts sportifs sur le Pôle Enfance Jeunesse le bureau, VERITAS sera chargée de faire une vérification périodique, le contrat est conclu pour 3 ans.

La prestation déménagement de l'accueil de loisirs et du relais d'assistante maternelle vers le nouveau bâtiment a été effectuée par l'entreprise CHANIAC pour un montant de 2951.13 euros HT.

Equipement d'extincteurs moyennant 1357.20 euros TTC par l'entreprise MARSEILLA.

Signature d'un contrat avec EDF Collectivité pour le bâtiment Pôle enfance jeunesse à compter du 1^{er} mai 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Un devis a été validé avec l'entreprise HYGECO concernant le ménage, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Le déménagement dans les nouveaux locaux situés au 4 rue des Marronniers a été fait en deux temps : la crèche a déménagé en novembre 2021 et l'accueil de loisirs et le relais d'assistantes maternelles ont déménagé en décembre 2021.

Volet jeunesse :

Dépôt d'un dossier AJIR pour des projets concernant la jeunesse au titre de l'année 2021.

Validation de la participation financière au Point information jeunesse géré par la Mission locale Ardèche Méridionale pour 3 800 euros, frais de déplacements en plus.

Renouvellement de l'aide à la participation au BAFA pour les jeunes du territoire du Val de Ligne pour 2021 à hauteur de

Accueil de loisirs :

Renouvellement du partenariat pour un véhicule publicitaire avec INFOCOM France.

Création d'un poste à 27 heures d'un animateur permanent au 1^{er} septembre 2021.

Dans le cadre de la régie de recette de l'accueil de loisirs, ajout du paiement par virement.

Le projet savoir rouler à vélo dans le cadre du développement de l'autonomie et la sécurité à vélo pour les enfants du territoire est validé, notamment pour l'accueil de loisirs.

Dans le cadre du cycle savoir rouler à vélo pour les vacances de la Toussaint avec l'accueil de loisirs une prestation a été validé avec AMC7 moyennant la somme de 1400 euros TTC.

Une modification a été apportée concernant le règlement de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2021.

Appel à projet à manifestation d'intérêt de l'ARS sur la thématique Education à la santé environnement de l'ARS AURA.

Relais d'assistantes maternelles/Relais petite enfance :
Un règlement intérieur du RAM a été validé.

OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME

Recrutement d'un stagiaire du 15 mars au 15 juillet, avec gratification et remboursement des frais de déplacement pour le stagiaire.

Recrutement d'un conseiller en séjour du 15 juillet au 31 août sur un poste à 35h.

Recrutement d'un conseiller en séjour du 15/07 au 30/09 sur un poste à 20h.

Subvention de 401 euros pour la réédition du topo guide Tours des Cévennes et de la Montagne d'Ardèche, et de fixer le prix de vente du topo à 15.90 euros l'unité.

Organisation de visites guidées sur CHASSIERS, avec le prestataire ARDECHE EN TETE qui propose 3 visites guidées pour un cout total de 414 euros TTC, pour un tarif public à 5 euros par adulte (à partir de 15 ans) et gratuit pour les enfants.

Organisation de visites guidées sur LARGENTIERE, avec AU DELA DU TEMPS qui propose 14 visites guidées pour un cout total de 1600 euros, pour un tarif public à 5 euros par adulte (à partir de 15 ans) et gratuit pour les enfants.
Validation des tarifs de la taxe de séjour qui sont inchangés pour 2022, sauf pour un arrondi.

Recrutement d'un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour une durée de 1 an à compter du 4 octobre 2021 jusqu'au 31 août 2022 pour le volet chemins de randonnée.

La vente du topoguide de la SPL de Cevennes d'Ardèche est autorisée pour un achat à 6.15 euros et une vente pour le public de 8 euros l'unité.

Le guide découverte et les hébergements sera établi par un générateur de publications l'agence MILL au cout de 1440 euros TTC la première année et 900 euros TTC pour les suivantes.

Une subvention de 500 euros a été accordée à CLAIR D'ETOILES ET BRIN DE JARDIN, et une de 300 euros à l'Ardèche de FERME EN FERME.

Adhésion à l'association Emerveillés par l'Ardèche pour un montant de 500 euros.

Conception des brochures de l'OIT moyennant 1008 euros TTC pour ADOBE CREATIVE SUITE.

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE :

Marché public établi sur 3 ans - 2022-2024 - avec deux lots, concernant l'entretien des chemins de randonnées.

Les entreprises retenues pour l'entretien des chemins de randonnées pour une période de 2022 – 2024 :

- Lot 1 Association SYNERNAT : pour un montant de 139 980 euros TTC
- Lot 2 ESAT LES AMANDIERS : pour un montant de 16 555.34 euros.

CULTURE :

Validation de l'aide du Département dans le cadre d'une convention de préfiguration territoriale d'éducation artistique et culturelle d'un montant de 10 000 euros

Validation du projet de partenariat avec l'association AU DELA DU TEMPS, avec le Département et la commune de Largentière, pour 2021 – 2023.

Accord de subventions dans le cadre d'un partenariat :

2000 euros à Labeaume en Musique

4000 euros à Au-Delà du Temps

2500 euros à Théâtre d'Aujourd'hui.

Dans le cadre de la préfiguration éducation artistique et culturelle, le projet pilote 2021 avec le DIRTZ THEATRE, est validé à hauteur de 9500 euros maximum.

La poursuite de préfiguration éducation artistique et culturelle pour 2022 est validée.

Soutien à l'association LABEAUME EN MUSIQUE pour sa candidature à l'appellation scène d'intérêt nationale « Art en Territoire ».

AGRICULTURE :

Appel à projet du plan de relance pour l'émergence du projet alimentaire territorial avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Concernant le programme alimentaire territorial (PAT) entre Bassin d'Aubenas et Val de Ligne la répartition des couts et des subventions est la suivante : 80% pour la CDC BASSIN AUBENAS et 20 % pour la CDC VAL DE LIGNE et en laissant la CDC BASSIN AUBENAS chef de file.

Une convention de partenariat entre la CDC Bassin d'Aubenas et la CDC Val de Ligne, pour régir les modalités de fonctionnement d'organisation et de financement dans la mise en œuvre du PAT est signée.

Un groupement de commande ayant pour objet la communication pour le PAT est lancé.

Appel à projet « animation pour le regroupement de la gestion du foncier forestier » de façon groupée avec la CDC du Bassin d'Aubenas

Validation du programme d'actions du contrat territorial de transition agricole et alimentaire (C2T2A) pour le financement d'actions en matière agricole et alimentaire et approbation du plan de financement prévisionnel attaché au projet avec un autofinancement évalué à 2 700€, pour un financement du Conseil Départemental et des partenaires de 9 785 € HT.

Adhésion à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

Adhésion à l'outil Vigifoncier pour l'année 2022, moyennant la somme de 1 500 euros HT.

Une demande d'aide de 500 euros a été accordée à M MOUTERDE Alexandre dans le cadre de son installation agricole.

MAISON DE SANTE :

Validation du loyer mensuel de M et Mme RUSU de 1074.21 euros à compter du 1^{er} avril 2021.

Validation des loyers de Mme STRELLEC de 9.04 euros le m2, avec une provision de charges de 3 euros le m2 par mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Validation du loyer de M WOLOSZYN de 9.04 euros le m2, avec une provision de charges de 3 euros le m2 par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 et paiement uniquement du montant des charges du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à la fin de l'année 2021.